

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 avril 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située au nord du chemin de l'Ecully à Collonges au Mont d'Or et appartenant aux époux Briand.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 139 mètres carrés, est nécessaire à la création du tronçon de la voie nouvelle V 5 destiné à relier le chemin de l'Ecully à la rue Peytel.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, les époux Briand céderaient la parcelle en cause au prix de 20 000 F admis par les services fiscaux ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**2° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,